Commune de SAINT-FAUST
Pyrénées-Atlantiques

N°A202609-012

Arrêté portant réglementation de la circulation D502 Chemin des Crêtes en agglomération

Le Maire de la commune de Saint Faust (Pyrénées Atlantiques)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la demande présentée par la société ENSIO SUD Pétitionnaire, Avenue Marcel Paul 64300 ORTHEZ, pour des travaux de réhausse d'une chambre télécom sur accotement D502 chemin des Crêtes en agglomération.

Considérant que de tels travaux nécessitent une emprise sur chaussée, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Du 07 octobre 2026 et pour une durée de 15 jours calendaire, la société ENSIO SUD est autorisée à empiéter sur D502 chemin des Crêtes en agglomération des travaux de réhausse d'une chambre télécom sur accotement.
La circulation sera dans les deux sens avec empiètement sur la chaussée avec une largeur maintenue de 4 m.
La vitesse sera limitée à 30 km/heure.
Un alternat par feux sera mis en place si nécessaire pour une durée d'un jour

Article 2 : La présignalisation et les limites des prescriptions seront indiqués par panneaux réglementaires conformes à la signalisation des routes, mises en place et sous la responsabilité de la société 2B Réseaux, qui en assurera la maintenance, sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.
La remise en état de la route après les travaux sera effectuée par le pétitionnaire.

Article 3 : Toutes les dispositions seront prises pour assurer la sécurité des usagers.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affiché en mairie, mis en ligne sur le site de la commune et transmis à Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Gan, à la CAPBP hôtel de France 2 bis Place Royale à Pau 64000, au pétitionnaire.

Fait à Saint Faust, le 29 septembre 2026
Le Maire, Victorio MATHIEU.

